

**UNIVERSITÉ DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE
U.F.R. DE GÉOGRAPHIE ET D'AMÉNAGEMENT**

THÈSE
pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE I
en Géographie Humaine

Présentée et soutenue publiquement par

Anne-Sophie FORBRAS
le 05 décembre 2000

<p>RECOMPOSITIONS DES TERRITOIRES : LE PAYS MINIER CENTRE-OUEST DU NORD PAS DE CALAIS.</p>

Tome 1

Directeur de recherche : Pierre BRUYELLE,
Professeur émérite à l'Université des Sciences et Technologies de Lille.

Jury :

Pierre BRUYELLE, Professeur émérite à l'U.S.T.L.
Guy BAUELLE, Professeur à l'Université de Rennes II, rapporteur.
Bernard DÉZERT, Professeur émérite à la Sorbonne.
Jean-Pierre RENARD, Professeur à l'Université d'Artois, rapporteur.

Résumé

En réponse à la problématique sur l'état et le devenir de l'ex-Pays Minier centre-ouest du Nord-Pas de Calais, *comment, ces territoires fortement marqués par l'activité minière, se décomposent et se recomposent-ils, tant à l'échelle interne qu'externe ?*, nous avons cherché à apporter un regard nouveau sur l'ex-Pays Minier, en termes de décompositions-recompositions territoriales.

Nous avons défendu la thèse selon laquelle il n'existe plus un Pays Minier ou un ex-Pays Minier en tant qu'entité territoriale, mais des pôles urbains qui émergent et structurent les territoires qui les entourent.

À partir d'une réflexion théorique sur les concepts de territoire et d'acteur débouchant sur la notion de cycle territorial appliquée à notre aire d'étude, nous avons analysé les séquences du cycle territorial minier : la composition du Pays Minier du Nord-Pas de Calais, sa décomposition puis sa recomposition.

S'agissant de l'évolution la plus récente, à partir de 1947, il ressort de notre analyse que la mutation économique a consisté en une diversification du tissu industriel et une tertiairisation de l'économie. D'un point de vue territorial, la gestion des séquelles minières s'est traduite par la requalification et la réutilisation des friches industrielles, la réhabilitation de l'habitat minier et la rénovation des cités ainsi que la restructuration des villes. Parallèlement, la redistribution de l'activité économique se solde par l'apparition de nouveaux pôles d'emploi industriels et le renforcement des anciens pôles tertiaires.

Aujourd'hui, l'ex-Pays Minier centre-ouest du Nord-Pas de Calais est découpé en trois entités territoriales : les arrondissements de Béthune, Lens et Douai. À l'organisation territoriale émiétée s'est substituée une organisation recentrée sur les principaux pôles urbains préexistants à l'exploitation minière, Béthune et Douai, ou nés de l'exploitation, Lens.

Géographie Humaine,

Mots clés : espaces anciennement industrialisés, Nord-Pas de Calais, territoires, jeu des rapports de forces entre acteurs, cycle territorial minier, processus de décomposition-recomposition territoriale.

U.F.R. de Géographie et d'Aménagement,

Laboratoire de Géographie Humaine

Rue Paul Langevin

59 655 VILLENEUVE D'ASCQ cedex

SOMMAIRE

Introduction générale.

Partie I. : Le territoire au cœur de la problématique.

Chapitre 1.

Le territoire : concept central du processus de décompositions-recompositions.

Chapitre 2. :

Le concept d'acteur, clé de voûte des décompositions-recompositions territoriales de l'ex-Pays Minier occidental.

Chapitre 3. :

Le cycle de décompositions-recompositions territoriales dans l'ex-Pays Minier du Nord-Pas de Calais.

Partie II.

Le Pays Minier du Nord-Pas de Calais avant et après la fermeture des puits : les séquences de décompositions-recompositions.

Chapitre 1.

De la ruralité à l'urbanisation et l'industrialisation du Pays Minier : 1^{ère} séquence.

Chapitre 2 : Le déclin charbonnier : la 2^{nde} séquence du cycle territoriale.

Chapitre 3 : Des recompositions concomitantes.

Partie III. :

Entre inertie et dynamisme : des territoires en devenir

Chapitre 1 : Des territoires polarisés par de nouvelles activités économiques.

Chapitre 2 : Des bassins d'habitat en mutation.

Chapitre 3 : L'ex-Pays Minier, une entité éclatée.

Conclusion générale.

Annexes

Bibliographie

Sigles et abréviations

Tables

Tables des matières

INTRODUCTION GÉNÉRALE

"L'espace produit n'a rien de passif. Il n'est pas un simple décor, ni la scène inerte sur laquelle se jouent les rôles individuels ou sociaux.../... Il est mémoire et milieu. Comme mémoire il reproduit, et trahit. Comme milieu, il influence et parfois contraint. L'organisation et la différence portent, guident, gênent l'action. Elles sont respectées, ou contredites, mais n'amènent pas l'indifférence."

Roger BRUNET¹, 1990.

La géographie telle qu'elle est pratiquée dans le cadre de cette thèse s'inspire de la définition de Roger BRUNET². Elle est science dont l'objet est « *la connaissance de cette œuvre humaine qu'est la production et l'organisation de l'espace.* » Elle analyse « *l'ensemble des lieux d'un espace donné, pris dans leurs différenciations, leurs caractéristiques, leurs relations internes et externes, leur organisation.* »

L'objectif de cette recherche est double. Tout d'abord apporter un regard nouveau sur l'ex-Pays Minier, en termes de décompositions-recompositions territoriales ; un regard que nous voulons complémentaire des autres approches. Ensuite nous souhaitons montrer qu'il n'existe plus un Pays Minier ou un ex-Pays Minier, mais des pôles urbains qui émergent et structurent les territoires qui les entourent.

Pourquoi les territoires ?

Le territoire est un concept central en géographie ; Or, cette thèse se veut avant tout géographique. Notre démarche part d'un constat simple : trop souvent le territoire fait l'objet d'une lecture unique : la mutation économique des territoires, la recomposition sociale des quartiers urbains, les migrations, les navettes ou encore les conflits politiques comme vecteurs de recomposition territoriale. Le fonctionnement global des territoires est trop rarement un sujet d'analyse à part

¹ BRUNET R., 1990 : *Déchiffrement du monde*, Livre 1er, p. 14.

² BRUNET R., 1993 : *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique* p. 233.

entière. Nous proposons donc de comprendre comment les territoires du Pays Minier fonctionnent.

Dans le Pays Minier il n'existe pas un type de territoire mais plusieurs : le grain élémentaire, la concession... nous y reviendrons longuement au cours de notre étude. Dans tous les cas, quelle que soit sa nature, le territoire revêt la même signification. Il est le résultat de la projection des activités et des comportements humains sur un espace donné, à un moment donné : la projection par les Compagnies minières d'un système spatial minier, sur des territoires restés ruraux pendant des siècles. À partir du XVIII^{ème} siècle, elles ont aménagé ces territoires, pour valoriser la ressource du sous-sol : la houille.

Cette approche sommaire mérite un éclairage sur le contenu des territoires.

À notre sens, le territoire comprend quatre dimensions : identitaire, fonctionnelle, relationnelle et historique.

La dimension identitaire renvoie au phénomène d'appropriation d'un espace donné. En s'appropriant cet espace par des pratiques sociales et culturelles, par la réalisation d'aménagements, la société l'investit d'une valeur symbolique et affective. Il résulte de cette appropriation un sentiment d'appartenance plus ou moins fort. Dans le Pays Minier, les territoires symbolisent pour les mineurs le travail à la fosse, la vie collective au sein des cités, et pour les Compagnies minières une richesse économique qui semblait intarissable.

Cette dimension identitaire est intimement liée à la dimension fonctionnelle du territoire. En effet, au cours de la phase d'appropriation, la société le façonne pour répondre à ses besoins. Le territoire peut alors être compris comme un support de l'activité humaine. Il est aménagé de telle sorte que les hommes peuvent y vivre et s'y reproduire. Pour valoriser le sous-sol, les Compagnies minières ont façonné des territoires industriels et urbanisés en réponse à l'importante quantité de main-d'œuvre qu'exige l'industrie extractive.

Ce territoire ainsi délimité, approprié et façonné par l'homme, ne peut être compris qu'au regard des emboîtements d'échelles. En effet, il ne peut être étudié seul : il se différencie ou s'apparente aux territoires qui l'entourent, avec lesquels se créent ou ne se créent pas un système de relations. C'est la troisième dimension, celle du relationnel.

Loin d'être un simple support de l'activité humaine, il doit également être analysé en termes diachroniques, comme le résultat d'une superposition (accumulation) d'appropriations et d'aménagements réalisés par les sociétés qui s'y sont succédées. Le territoire est sans cesse transformé, adapté aux nouveaux comportements humains, aux nouvelles réalités économiques, politiques. Le territoire a donc une valeur historique. Il n'est pas neutre : il est témoin d'un certain passé. Il n'est pas figé dans le temps, son contenu et son dimensionnement évoluent : il se décompose et se recompose.

Pourquoi le thème des décompositions – recompositions territoriales ?

Le thème des décompositions-recompositions territoriales s'inscrit dans l'analyse géographique. Implicitement, il se réfère à l'organisation des territoires par des acteurs et à la notion de système territorial qui se structure et se déstructure, autrement dit, qui se compose, se décompose et se recompose.

Parce que le terme "*décomposition*" peut revêtir un caractère péjoratif, nous voulons, dès à présent, justifier son emploi. Pour plusieurs raisons, malgré cette équivoque, nous tenons à en conserver l'usage.

D'une part parce que le sens premier du terme n'est pas péjoratif. La décomposition correspond à la résolution d'un corps, d'une chose en ses éléments, c'est-à-dire la séparation de ses différentes parties constituantes. Cette définition coïncide parfaitement avec l'idée que nous souhaitons transmettre.

D'autre part, parce que l'usage de synonymes n'en serait pas moins confus ou péjoratif.

Le terme résolution conviendrait, mais son caractère polysémique³ le rend ambigu. De plus, l'expression "*résolution territoriale*" serait mal venue dans un contexte géographique n'étant pas, à notre sens, suffisamment explicite. Le terme de dissolution est employé par certains auteurs, par exemple François ASCHER⁴ lorsqu'il analyse les dynamiques urbaines. D'un point de vue littéraire, "*dissolution*" signifie transformation ou anéantissement d'une substance par décomposition. Pour notre part, nous préférons son acception juridique, à savoir, une cessation ou une disparition légale. Nous emploierons donc ce terme à propos de l'activité minière et plus particulièrement, concernant "*la dissolution des Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais*" (H.B.N.P.C.). Au même titre que la déstructuration ou la désorganisation, nous considérons la dissolution comme une forme de décomposition. Concernant les termes "*déstructuration*" et "*désorganisation*", nous réservons leur usage pour exprimer la transformation de l'organisation territoriale des communes minières.

Nous maintenons donc l'usage du terme "*décomposition*" car, à notre sens, il est suffisamment explicite et en même temps général pour nous permettre d'analyser la dynamique territoriale du Pays Minier. Explicite, car il évoque la transformation puis la fin des territoires miniers. Général, car il englobe différents types d'évolutions : la déstructuration des communes minières, la dissolution des Compagnies minières puis des H.B.N.P.C., la fin d'une activité, la mutation des territoires et des échelles.

³ Usages médical, juridique, politique, mathématique et en sciences physiques.

⁴ Professeur à l'Institut français d'urbanisme et conseiller scientifique au Plan Construction et Architecture.

Le XX^{ème} siècle fut le théâtre de profonds bouleversements économiques (la mondialisation, les différents accords internationaux...), politiques (les guerres mondiales, la construction européenne...), sociaux et technologiques (modification des sources d'énergie). Les systèmes territoriaux d'avant-guerre qui, à l'époque étaient considérés comme des hauts lieux de dynamisme, des territoires de référence, ont perdu leur fonctionnalité. Ils ont ainsi basculé dans l'histoire et ont été investis d'une valeur hautement symbolique. Ces territoires, que les ethnologues nomment des lieux⁵, ne sont pas devenus des non-lieux, c'est-à-dire des espaces qui ne peuvent se définir ni comme identitaire, ni comme relationnel, ni comme historique⁶. En effet, même si ces territoires connaissent des dysfonctionnements, ils conservent une identité forte et une dimension historique enrichie d'une symbolique nouvelle ; Ils ne peuvent donc pas être assimilés à des non-lieux. Du fait de la crise qu'ils traversent, il émane de ces territoires momentanément entrés dans une séquence de décomposition, une image répulsive qui fait d'eux des anti-hauts lieux. En effet, ces territoires momentanément dénués de fonctionnalité économique ne présentent que peu d'intérêt aux yeux de la plupart des acteurs et agents économiques dont la motivation principale reste l'investissement générateur de travail et de profit. Ce n'est qu'au cours de la séquence de recomposition que ces territoires retrouveront une fonctionnalité répondant aux critères généralement admis par la société. On peut citer, par exemple, les fonctions économiques, résidentielles, de communication, de loisirs.

La question est de savoir s'il est possible de sortir d'un système territorial préétabli, d'effacer les stigmates d'une période révolue et, si oui, comment en sortir ? Comment donner à ces anti-hauts lieux une nouvelle fonctionnalité ? Qui sont les acteurs susceptibles de recomposer les systèmes territoriaux qui se décomposent ? Pour illustrer concrètement le thème des décompositions-recompositions territoriales, il fallait donc choisir un espace sur lequel l'homme a inscrit durablement un système territorial qui s'est déstructuré avec les mutations du XX^{ème} siècle. Le Pays Minier du Nord-Pas de Calais s'inscrit parfaitement dans cette logique. Pour valoriser le sous-sol, les Compagnies minières ont modelé des territoires, répondant aux exigences de l'industrie extractive, superposant à la trame rurale un véritable système spatial minier qui fonctionna pendant plus de deux siècles⁷. Ces compagnies privées ont ainsi bâti la réputation du Nord-Pas de Calais : celle d'usine de la France. Tant que le charbon restait la principale ressource énergétique du pays, la région était considérée comme un haut lieu de productivité. Mais, lorsque le pétrole a supplanté le charbon, les territoires miniers ont basculé dans une profonde crise économique et sociale, source de graves dysfonctionnements territoriaux.

⁵ définis en 1992 par Marc AUGÉ comme « *identitaire, relationnel et historique* » dans son ouvrage *Non lieux. Introduction à l'anthropologie de la modernité* p. 100.

⁶ AUGÉ M., 1992 : *Non lieux. Introduction à l'anthropologie de la modernité* p. 100.

⁷ approximativement de 1720, date de découverte du gisement houiller, à 1946, date à laquelle les premiers indices de dysfonctionnements sont perceptibles.

Pourquoi le Pays Minier du Nord-Pas de Calais ?

Dans cette thèse, le terme de "*pays*" est préféré à celui de "*bassin*" car il revêt un caractère plus géographique que le second. En effet, la notion de "*Pays Minier*" englobe l'ensemble des dimensions qui le compose. En premier lieu, il se réfère au "*bassin houiller*", c'est-à-dire sa configuration géologique, les gisements de houille. En second lieu, il concerne la notion de "*bassin minier*" qui couvre une double réalité : économique (la mise en œuvre de l'exploitation de la houille et sa valorisation en charbon) et juridique (son découpage en concessions obtenues auprès de l'État). Le Pays Minier c'est aussi le "*pays des mineurs*" qui se réfère à la dimension sociale et culturelle, fortement conditionnée par le travail à la mine et le paternalisme des Compagnies. Ensuite, le "*paysage minier*" caractérisé par son habitat en cités, ses corons, ses terrils, ses chevalements jouxtant des parcelles encore cultivées, constitue une des réalités du Pays Minier. Pour finir, le Pays Minier est marqué par une organisation urbaine particulière, essentiellement composée de villes nées de l'exploitation minière qu'il ne faudrait pas écarter de cette mise au point terminologique.

À plusieurs égards le Pays Minier du Nord-Pas de Calais illustre de manière pertinente les mécanismes de décompositions-recompositions territoriales, car il a subi une crise liée d'une part, au démantèlement d'un système économique basé sur l'activité charbonnière et, d'autre part, liée à la difficulté d'impulser une nouvelle dynamique territoriale compte tenu de diverses inerties.

Dès 1720⁸, les Compagnies minières se sont progressivement appropriées une partie de l'espace régional, au point de produire un système spatial spécifique à l'activité minière, ce que Guy BAUDELLE a défini dans sa thèse comme « *un ensemble composé d'éléments spatiaux en interaction, organisés en vue de répondre aux besoins de la société* »⁹. Or, dans le contexte économique de l'époque, ce système spatial minier constituait un haut lieu dans la mesure où il produisait de la richesse sous diverses formes :

- du travail pour les hommes et donc une source de revenu pour des familles entières,
- de la matière première pour les industries locales qui se sont développées à proximité des puits d'extraction et dans l'immédiat après-guerre, pour l'État, dans le cadre de la reconstruction de la France.

Au total, les Compagnies minières ont opéré une décomposition des territoires ruraux préexistants et les ont recomposés en territoires miniers.

⁸ date de la découverte du gisement houiller à Fresnes/Escaut.

⁹ BAUDELLE G., 1994 : *Le système spatial de la mine. L'ex-bassin houiller du Nord-Pas de Calais*. 1228 p.

Mais, avec les progrès technologiques, les crises successives, tant politiques qu'économiques, le charbon a perdu sa primauté en matière de source énergétique et la fin de l'extraction charbonnière a été programmée, mettant un terme à l'emprise des Compagnies minières (puis des Houillères à partir de 1946) sur ces territoires et marquant le début de leurs décompositions.

Longtemps le Pays Minier du Nord-Pas de Calais fut assimilé à une partie de la région noircie par le charbon. L'image des "gueules noires" épuisées par le travail de la mine, regagnant le coron situé au pied du terril, fut largement diffusée par la littérature et entretenue par la mémoire collective. À la fermeture des puits, les mineurs ont rangé leur lampe, hache à boiser, pic... laissant derrière eux un passé laborieux mais endeillé par les victimes des coups de grisou et la mort des mineurs silicosés. À la sueur de leur front ils ont construit la richesse de la région, mais ont payé de leur personne le lourd tribut de la récession charbonnière.

La mine, au-delà des générations qu'elle a assujetties, a par ailleurs façonné des territoires qui, aujourd'hui encore conservent l'empreinte de deux siècles et demi d'exploitation et ne s'affranchissent que lentement de ce passé lourd de conséquences socio-économiques et géographiques.

Dès le début du XX^{ème} siècle, le Pays Minier connaît sa configuration actuelle. Le corollaire de cette mise en valeur du sous-sol particulièrement rapide et circonscrite aux limites du gisement houiller exploité, est une urbanisation pour le moins singulière. Compte tenu de la vitesse à laquelle le front d'exploitation a progressé et de la quantité de main-d'œuvre que l'extraction de la houille a requise, l'urbanisation a été fulgurante.

Le choix d'exclure le Valenciennois.

À travers la délimitation du cadre spatial de l'étude (carte n°1), à savoir les arrondissements de Béthune, Lens et Douai¹⁰, en laissant de côté le Valenciennois, les lignes forces du développement ultérieur transparaissent.

¹⁰ Cf cartes de chaque arrondissement, annexes 1, 2 et 3.

Carte n°1 :
Les arrondissements de l'aire d'étude
Au sein de la région nord-pas de calais

D\thèse\carte\définitives\introarron.ai

Trois raisons étayent le choix d'exclure le Valenciennois : son histoire, sa structure industrielle et sa localisation au sein de l'espace régional, l'individualisent par rapport au reste du Pays Minier.

L'aventure minière débute dans le Valenciennois avec la création de la Compagnie d'Aniche en 1757, suivi de celle d'Anzin en 1773 et, vers le milieu du XIX^{ème} siècle, l'industrie sidérurgique se cristallise autour de Trith-Saint Léger, Anzin et Denain. Ainsi, du fait de son ancienneté et de son industrialisation axée sur la sidérurgie, le Valenciennois se démarque du reste de l'ex-Pays Minier, davantage tourné vers la carbochimie. Cette strate sidérurgique, ajoutée à celle du charbon, a fait que les problèmes de conversion se sont posés en des termes différents.

Par ailleurs, considérant l'ouverture des frontières intra-communautaires, sa localisation à la frontière belge apparaît comme un élément de recomposition qui lui est propre ; le Valenciennois joue la carte transfrontalière avec le Hainaut belge, notamment à travers les programmes INTERREG Nord-Pas de Calais / Région Wallonne et Flandre occidentale et bénéficie, au titre de l'objectif 1, des aides européennes à la conversion. De plus, le fait que le Valenciennois revendique cette particularité tend à l'écarter de notre aire d'étude.

En outre, il s'articule à la Métropole lilloise grâce à l'autoroute A. 23. Il se recompose suivant un axe de développement distinct du corridor méridien¹¹ desservant le Douaisis et l'ouest de l'ex-Pays Minier. L'arrondissement de Valenciennes se structure aussi par rapport à l'A.2, vers Cambrai au sud et Mons (Belgique) au Nord, véritable ossature du développement économique¹². Il convient également de retenir le critère de proximité relative : alors que 50 km séparent Valenciennes de Lille, à peine 30 à 35 km séparent Béthune, Lens et Douai de Lille. Cette proximité relative joue en faveur de l'exclusion de notre aire d'étude, du Valenciennois.

L'intégration du Douaisis au périmètre d'étude se justifie essentiellement par sa localisation sur le corridor méridien. Certes, l'autoroute A.1 peut être présentée comme une césure verticale cisillant le développement de l'ex-Pays Minier mais, *a contrario*, elle peut jouer le rôle de trait d'union avec la Métropole lilloise et constituer un élément de recomposition territoriale, tant à l'échelle interne qu'à l'échelle externe. Par ailleurs, le Douaisis occupe une position charnière entre "l'ancien" et le "nouveau" Pays Minier. En effet, en 1842, la découverte du prolongement du gisement houiller à Oignies relance l'aventure minière. L'ouverture des puits de l'Escarpelle et du 10 de Oignies marque le début de la progression du front d'exploitation dans le bassin du Pas-de-Calais. Un siècle et demi plus tard, ce sont les derniers puits à cesser définitivement l'activité. Cette intégration à l'aire d'étude prend donc une valeur symbolique.

¹¹ BRUYELLE P. : *Le Pays Minier après la mine*, in H.T.N., 1994/1.

¹² cf carte n°46 les établissements industriels par secteur d'activité et par taille. p. 285.

Plus précisément, notre aire d'étude ne se borne pas strictement aux communes de des arrondissements de Lens et Douai. Compte tenu de l'imbrication des découpages administratifs avec les aires urbaines (carte n°2), nous avons choisi d'inclure des communes anciennement minières appartenant à l'arrondissement d'Arras et faisant partie de l'aire urbaine de Lens. De la même manière, les communes de l'aire urbaine de Douai situées dans l'arrondissement de Lille ont été jointes à l'aire d'étude.

1946-1999 comme période de référence.

Parallèlement à la dimension spatiale, il convient de s'interroger sur la dimension temporelle : **à partir de quel moment commencer la réflexion sur la décomposition-recomposition de ces territoires et, à l'autre extrémité, quand l'arrêter ?**

Avec la nationalisation des Compagnies minières, le Pays Minier entre dans une phase d'unité de gestion, dirigée par les Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais, les H.B.N.P.C. La loi de nationalisation de l'industrie charbonnière française date du 17 mai 1946. Elle se concrétise par une succession de plans de modernisation, restructuration, rationalisation aboutissant à la cessation de l'activité minière. Ainsi, l'année 1946 marque une étape dans la dynamique territoriale du Pays Minier : le passage progressif à une séquence de décomposition-recomposition des territoires. Cette transition territoriale nous amène à adapter notre terminologie. En effet, le Pays Minier se trouve alors progressivement amputé de sa raison d'être économique : l'extraction charbonnière, peu à peu grignotée par la récession charbonnière. La notion de "*Pays Minier*" ne reflète plus l'ensemble des réalités mises en avant précédemment. Alors que le qualificatif de "*pays*" reste adapté au regard de l'unité paysagère, urbaine, culturelle et sociale, l'adjectif "*minier*" est devenu impropre du fait de l'arrêt de l'activité minière. En conséquence, il nous semble plus juste d'ajouter le préfixe "*ex-*" dès lors qu'il s'agit d'analyser l'après-charbon. À partir de 1946, et au gré des fermetures de puits, les territoires miniers deviennent des territoires "*ex-miniers*". Considérant l'ensemble de ces territoires entrés dans la séquence de décomposition, l'usage du terme "*ex-Pays Minier*" s'impose.

Le choix d'arrêter l'analyse en 1999 est plus aléatoire car les décompositions-recompositions ne sont pas achevées. Il relève de la nécessité de fixer une date butoir. Au total, la période de référence est révélatrice du processus de décomposition-recomposition des territoires de l'ex-Pays Minier dans sa partie centrale et occidentale.

Carte n°2

Découpages administratifs de l'aire d'étude

D\thèse\carte\définitives\introairetude.ai

Avec le recul puis l'arrêt définitif en 1990 de l'activité minière, une page de l'histoire régionale est tournée et l'organisation territoriale du Pays Minier du Nord-Pas de Calais a perdu ses fondements. Autrement dit, ces territoires anciennement industrialisés, où vivent des hommes et des groupes sociaux façonnés par la logique minière, sont en cours de décomposition et de recomposition. Un tel constat ne peut qu'interpeller le géographe, qui trouve là un sujet de réflexion et un terrain d'action privilégié. En effet, *“ il n'y a d'intérêt pour la géographie que dans la mesure où elle aide à comprendre comment les hommes y vivent et peuvent y survivre à leur démesure et à leurs conflits ”*¹³.

Or, force est de constater que si la bibliographie abonde d'ouvrages traitant de la conversion économique et sociale, des problèmes de pollution... par contre, le thème des décompositions et recompositions territoriales reste en filigrane et se situe rarement au centre des problématiques. Pourtant, à travers le thème des espaces anciennement industrialisés se dessine une problématique fondamentale concernant **l'état et le devenir de ces territoires désormais surannés, au regard des nouvelles réalités économiques et politiques de cette fin de siècle.**

Problématique et objectifs de l'étude.

Cette thèse s'inscrit dans la continuité de recherches en sciences humaines concernant le Pays Minier. Les thèses de Marcel GILLET¹⁴ et Odette HARDY-HÉMERY¹⁵ proposent une approche historique nécessaire à la compréhension de la composition du Pays Minier. Celles de Daniel GHOUZI¹⁶ et Philippe SUBRA¹⁷ qui, même si elles ne concernent qu'une partie du Pays Minier (le Valenciennois) permettent de mieux comprendre la stratégie de désengagement des H.B.N.P.C. ainsi que le contexte géopolitique actuel. Celle de Guy BAUDELLE¹⁸ a pour but d'apporter une analyse systémique de l'organisation spatiale du Pays Minier. L'auteur démontre que le système spatial minier est le résultat d'un système de production et que cette spatialisation a joué un rôle déterminant dans le développement du système de production de la houille.

¹³ GEORGE P., 1989 : *Les hommes sur la terre*. 221 p.

¹⁴ GILLET M., 1973 : *Les Charbonnages du Nord de la France au XIXème siècle*. 508 p.

¹⁵ HARDY-HÉMERY O., 1985 : *Industrie, patronat et ouvriers du Valenciennois pendant le premier XXème siècle*. 4528 p.

¹⁶ GHOUZI D., 1977 : *Les diverses formes de désengagement des Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais : l'exemple du Valenciennois*. 625 p.

¹⁷ SUBRA Ph., 1994 : *Le Valenciennois, analyse géopolitique de la reconversion*. 690 p.

¹⁸ BAUDELLE G., 1994 : *Le système spatial de la mine. L'exemple du bassin houiller du Nord-Pas de Calais*. 1228 p.

Mais surtout, notre thèse se situe dans le prolongement des travaux de Pierre BRUYELLE qui, dès 1981, mettait en évidence la "nébuleuse urbaine"¹⁹ du Pays Minier, et plus récemment, remettait en cause l'existence même d'un Pays Minier dans la conclusion d'un article²⁰ qui se voulait volontairement provocatrice, tout comme son titre « *le Pays Minier existe-t-il encore?* ». Dans la seconde partie de l'article, l'auteur fournissait les éléments d'une réponse partielle en évoquant les recompositions internes et externes du Pays Minier. S'inspirant des pistes de réflexion lancées par Pierre BRUYELLE, cette thèse est l'occasion d'approfondir le thème des décompositions-recompositions dans le Pays Minier du Nord-Pas de Calais. Ce travail apparaît d'autant plus nécessaire que les recherches menées jusqu'à présent n'abordent que certains aspects de la décomposition-recomposition territoriale de l'ex-Pays Minier, sans traiter le thème dans sa globalité et sans chercher à régionaliser ce processus.

Dans le cadre de cette recherche, **nous défendons la thèse selon laquelle il n'existe plus un Pays Minier, mais des ex-Pays Miniers.** Cette thèse propose donc une réflexion sur la décomposition-recomposition des territoires de l'ex-Pays Minier dans sa partie centrale et occidentale.

Il s'agit de comprendre **comment, après la récession minière et plusieurs décennies de conversion, cet espace quasi mono industriel s'est décomposé et s'est recomposé, tant à l'échelle interne qu'à l'échelle externe.**

Face à une problématique concernant l'état et le devenir des territoires de l'ex-Pays Minier, ce travail trouve son intérêt dans l'analyse des dynamiques territoriales (inertie et impulsion) à travers le jeu des acteurs (locaux ou non, publics ou privés) et en considérant les échelles interne et externe. Autrement dit, l'analyse des décompositions-recompositions territoriales repose sur un double constat :

- les territoires ne peuvent être étudiés indépendamment des acteurs qui participent la décomposition - recomposition ;
- le processus de décomposition-recomposition territoriale ne se borne pas uniquement à un changement de nature des territoires, il implique également une évolution des échelles territoriales, c'est-à-dire le dimensionnement des territoires et leurs relations externes.

Une série de questions se pose quant aux concepts qui jalonnent la réflexion.

¹⁹ BRUYELLE P., 1980 : *L'organisation urbaine du Nord-Pas de Calais*. 1064 p.

²⁰ in H.T.N., *Le Pays Minier après la mine* 1994/1, pp.48-54.

Tout d'abord, et parce qu'il s'agit d'une thèse de géographie, le territoire s'impose comme le concept clé des décompositions-recompositions. Il convient de s'interroger sur ce concept et de répondre à la question suivante : qu'est-ce qu'un territoire pour le géographe ? Motivée par un souci interdisciplinaire et dans le cadre de l'émergence de la science régionale, nous nous intéresserons également à la manière dont les économistes et les ethnologues manient le concept de territoire. Comment le définissent-ils, comment l'utilisent-ils, et surtout, en quoi ces disciplines peuvent-elles ou ne peuvent-elles pas enrichir la définition du géographe ?

Par ailleurs, dans un souci d'analyse épistémologique appliquée à notre aire d'étude, il convient de s'interroger sur les types de territoires qui constituaient le Pays Minier et sur leur fonctionnement ; autrement dit, comment définir les territoires du Pays Minier ? Au regard des séquences de décomposition-recomposition, il est également intéressant de se soucier de l'évolution de ces territoires et de se demander en quoi ces territoires devenus ex-miniers se décomposent-ils et se recomposent-ils ? Aujourd'hui quels sont les nouveaux territoires qui apparaissent dans l'ex-Pays Minier ? Comment les échelles s'emboîtent-elles ?

La question très générale « qui fabrique les territoires ? » introduit le second concept clé de cette thèse, celui d'acteur. Dans cette approche, il s'agit d'identifier, en termes diachroniques, les acteurs qui ont façonné les territoires miniers puis ceux qui ont contribué à leur décomposition-recomposition. En termes stratégiques, la problématique concerne le rôle de chaque acteur dans ce processus territorial. Quels comportements tendent à pérenniser l'organisation territoriale minière et, à l'inverse, quelles stratégies contribuent à recomposer les territoires ex-miniers ? En quoi les stratégies mises en œuvre sont-elles pertinentes ?

Enfin, analyser les décompositions-recompositions territoriales suppose de s'interroger sur la nature des phénomènes (de fonctionnement interne et externe) et d'établir une relation constante entre le territoire et les acteurs qui le pratiquent. Au regard de la dynamique de décomposition-recomposition, la notion de cycle territorial est-elle adaptée ?

Quelle est la nature des décompositions-recompositions territoriales de l'ex-Pays Minier ? Comment les échelles territoriales ont-elles évolué ? À l'heure actuelle, quelles échelles sont privilégiées par les acteurs de la recomposition ? En termes de rapports de forces, quelles sont les forces d'impulsion et, au contraire, les forces d'inertie, qui ralentissent ou accélèrent le processus de décomposition-recomposition des territoires de l'ex-Pays Minier ? Comment ces rapports de forces ont-ils évolué ?

La réponse à nos interrogations sur l'état et le devenir des territoires de l'ex-Pays Minier, s'articule en trois parties (figure n°1).

La première partie constitue le socle théorique et conceptuel de l'étude. Notre réflexion s'est orientée vers la définition des concepts clés de l'étude en ayant pour souci de ne pas nous enfermer dans un cadre strictement géographique. Ainsi, le territoire nous renvoie à l'ethnologie, la sociologie et l'économie. De la même manière, il nous est apparu nécessaire et enrichissant de comparer la définition de la notion d'acteur en géographie et en sociologie. Au terme de ces deux premiers chapitres, il nous était alors possible de définir le processus territorial de décomposition-recomposition, que nous considérons comme un cycle.

La deuxième partie retrace les différentes séquences du cycle des territoires de l'ex-Pays Minier du Nord-Pas de Calais. Dans un premier temps nous avons cherché à montrer comment le Pays Minier a été façonné par les Compagnies minières et comment il se présentait d'un point de vue territorial au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la nationalisation des Compagnies minières privées en 1946 mettant fin à la première séquence territoriale : celle de la composition et du fonctionnement des territoires miniers du Nord-Pas de Calais.

Dans un second temps, après avoir montré en quoi cette nationalisation et surtout le contexte économique mondial de l'époque ont contribué au déclin charbonnier du bassin du Nord-Pas de Calais, nous avons cherché à comprendre le mécanisme de décomposition des territoires miniers en imbriquant les échelles. Ainsi, nous sommes partie d'un exemple à grande échelle, la commune de Libercourt pour ensuite étendre la réflexion à l'ensemble de notre aire d'étude.

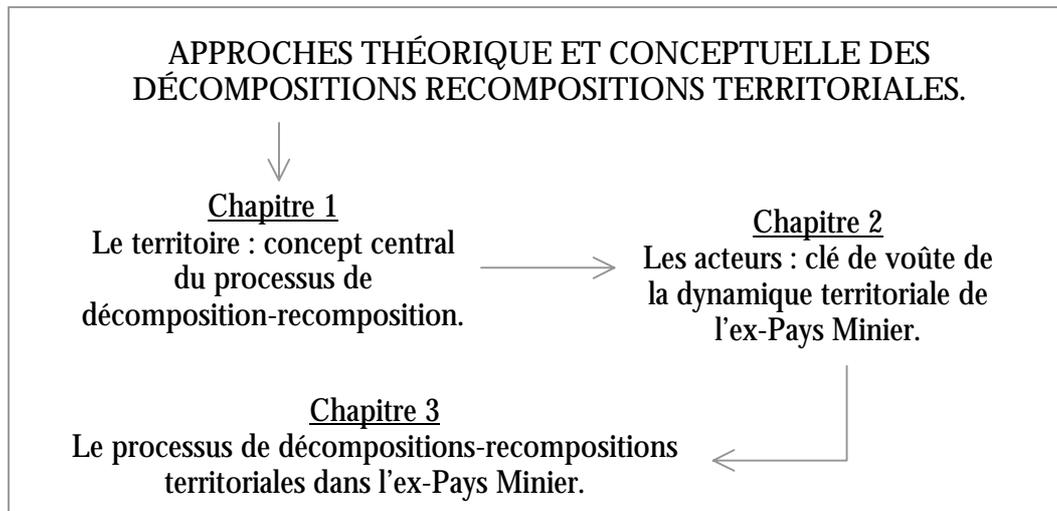
Enfin, nous avons mis en évidence le processus de recomposition des territoires de l'ex-Pays Minier en insistant sur le caractère concomitant de ces recompositions en termes de conversion économique, de requalification des friches industrielles et de réhabilitation des logements et des voiries.

En réponse à la question de Pierre BRUYELLE, « *le Pays Minier existe-t-il²¹ ?* », la troisième partie propose une approche spatialisée des recompositions territoriales à l'échelle de l'ex-Pays Minier. Nous avons cherché à identifier les nouveaux pôles structurants de notre aire d'étude et à différencier de nouvelles entités territoriales au regard de leur état d'avancement dans le processus de recomposition. Notre réflexion s'organise autour de trois axes de recherche : la repolarisation économique ; L'évolution démographique ainsi que la manière dont la population, à travers sa fréquentation commerciale et culturelle ; Les élus, par la création de structures intercommunales, se réapproprient les territoires.

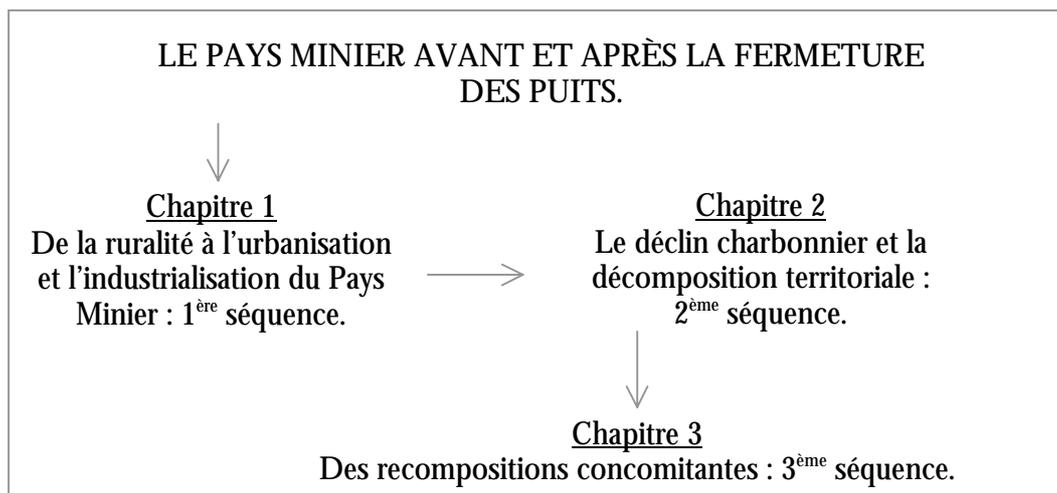
²¹ BRUYELLE P., 1994 : *Le Pays Minier existe-t-il encore ?* in H.T.N. 1994/1, p.48.

Figure 1 : PLAN DE RECHERCHE.

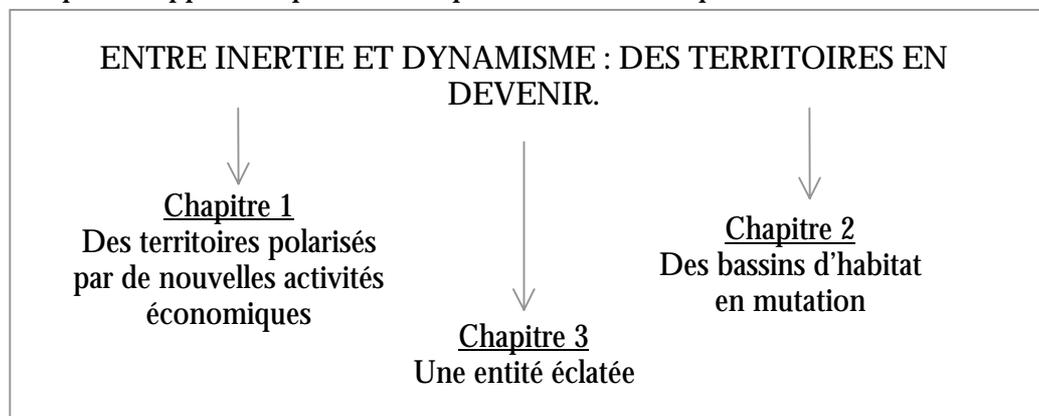
1^{ère} partie : socle théorique



2^{ème} partie : approche diachronique des séquences territoriales



3^{ème} partie : approche spatialisée du processus de recomposition



A-S. FORBRAS, 2000

CONCLUSION GÉNÉRALE

« Il n'y a de géographie que parce qu'il y a des hommes sur la Terre. Il n'y a d'intérêt pour la géographie que dans la mesure où elle aide à comprendre comment les hommes y vivent et peuvent y survivre à leur démesure et à leurs conflits. »

Pierre GEORGE⁴⁶⁷,

Au terme de notre contribution à l'élargissement des connaissances géographiques, du moins pour le champ qui nous concerne, le processus de recomposition de territoires anciennement industrialisés de l'ex-Pays Minier du Nord-Pas de Calais, il nous semble judicieux de conclure d'une part sur la notion de cycle territorial, qui constitue le socle de notre analyse et, d'autre part, sur le redécoupage de l'entité minière et son intégration à l'espace régional, avant d'élargir notre problématique.

La fin du cycle territorial minier et l'amorce d'un nouveau cycle.

En réponse à la problématique sur l'état et le devenir de l'ex-Pays Minier, *comment, ces territoires fortement marqués par l'activité minière, se décomposent et se recomposent-ils, tant à l'échelle interne qu'externe ?*, nous pouvons affirmer que le cycle territorial minier s'achève. Les rapports de force entre acteurs, conditionnés par leurs stratégies, ont constitué un élément déterminant de la composition-décomposition-recomposition des territoires miniers.

⁴⁶⁷ GEORGE P., 1989 : *Les hommes sur la terre*. p. 14.

À partir de 1720, la composition du Pays Minier a suivi une progression est-ouest, au fil de la découverte du prolongement du gisement de houille et de sa mise en valeur par des investisseurs privés. Durant cette première séquence territoriale, la multiplication de pôles d'emploi et l'accroissement démographique dû à un apport migratoire associé à un excédent naturel s'est soldée par l'apparition d'un espace spécifique au sein de la région Nord-Pas de Calais. En même temps que le paysage industriel et urbain s'imposait, le processus d'identification de la population à ces territoires se consolidait autour d'une activité dominante : l'extraction charbonnière. Durant la mise en exploitation du gisement, le Pays Minier exerçait une attraction économique et démographique sur l'espace régional et international se traduisant notamment par un afflux de population belge, maghrébine, italienne. Puis, le système minier s'est stabilisé et a fonctionné de manière endogène, les générations de mineurs se succédant de père en fils.

Au milieu du XX^{ème} siècle, la stratégie des acteurs s'est inversée. Les H.B.N.P.C., héritières des compagnies privées, ont organisé le repli de l'exploitation, dans le sens inverse, par phases successives de concentration de l'activité sur quelques sièges. Cette politique, dictée par le contexte énergétique mondial, a eu pour effet, l'émigration d'une partie de la population et la multiplication de poches de déclin tant démographiques qu'économiques. L'étiollement de l'activité dominante a entraîné une rupture dans le fonctionnement des territoires miniers et une crise identitaire de la population, représentée par les élus locaux. Les générations de mineurs dont l'existence a été rythmée par les cadences de travail de la fosse et la vie au sein des cités minières pendant plus de deux siècles, a perdu en une quarantaine d'années, ses points de repère. Toutefois, le sentiment d'appartenance de ce groupe social aux territoires miniers, qui n'existent plus d'un point de vue fonctionnel, a perduré du fait de ses acquis référentiels, le mode de vie social et le paysage industriel et urbain.

Dès la remise en cause de la spécialisation économique du Pays Minier et la rupture territoriale qu'elle a engendrée, les élus locaux se sont mobilisés pour que soit mis en œuvre les moyens nécessaires à l'effacement des séquelles minières. À l'unisson, ils ont réclamé à l'État, des aides spécifiques en matière de conversion économique et de restructuration des territoires. Autrement dit, les élus locaux, aidés par l'État, se sont réapproprié le territoire communal, dont les limites et la gestion avaient été occultées par l'exploitant minier.

Aujourd'hui, les territoires ne sont plus juxtaposés mais intégrés les uns aux autres. À l'organisation territoriale atomisée en grains élémentaires s'est substituée une organisation territoriale soudée par l'intercommunalité et recentrée sur les principaux pôles urbains et industriels. Les échelles se sont élargies en même temps que le contenu des territoires s'est renouvelé et diversifié.

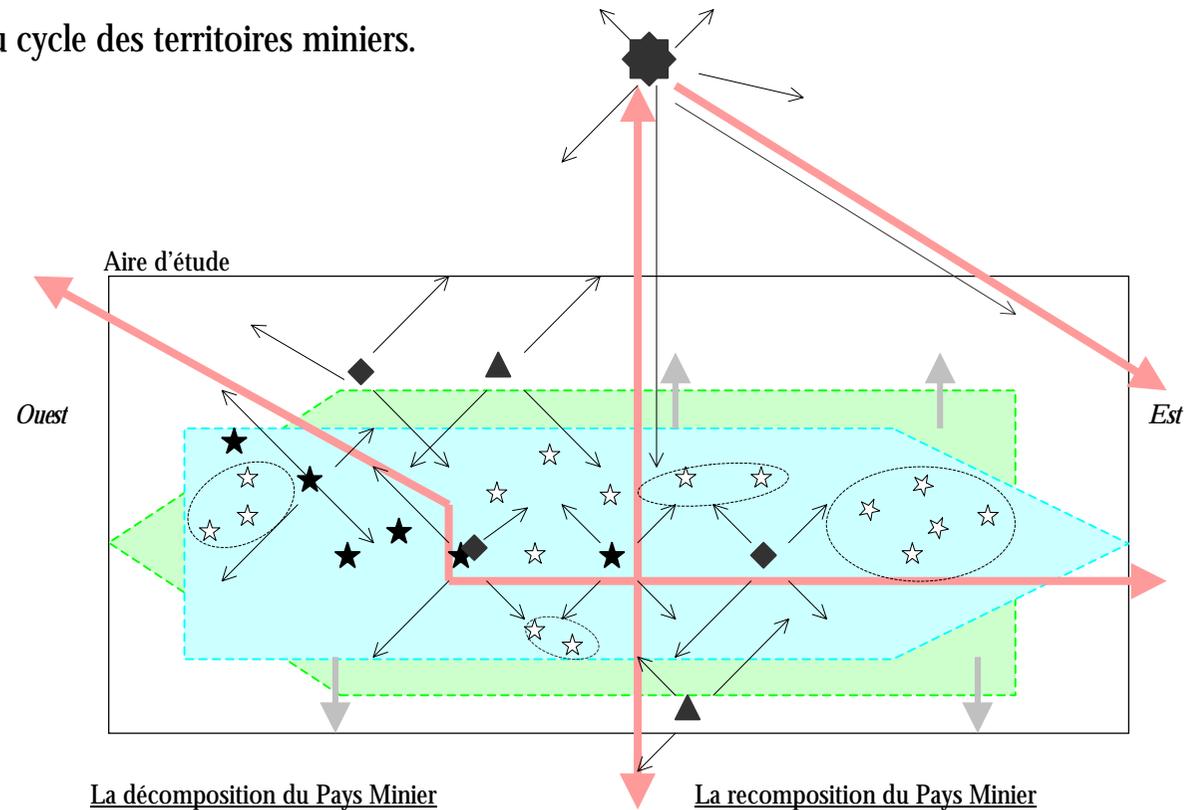
À l'échelle interne, le processus de recomposition territoriale a suivi, non pas une logique linéaire, comme ce fut le cas pour l'exploitation du gisement et son repli, mais une logique ponctuelle dictée par la reconversion de certains pôles d'emploi minier et l'implantation de nouveaux pôles d'emploi, à la lisière du périmètre du gisement houiller. Par ailleurs, la situation de notre aire d'étude au sein de l'espace régional, et plus particulièrement, sa proximité avec la métropole lilloise s'est concrétisée par une intensification des relations nord-sud aux dépens de l'axe est-ouest qui prévalait durant l'exploitation charbonnière.

Cette ouverture de l'ex-Pays Minier sur la métropole lilloise et parallèlement l'étalement de l'aire de métropolisation de Lille sur les marges nord des trois arrondissements peut être interprété comme le déclenchement d'un nouveau cycle territorial débutant par la composition d'un ensemble territorial organisé au sein de la région Nord-Pas de Calais : l'aire urbaine centrale. Certes, l'intégration des arrondissements de Béthune, Lens et Douai à l'aire urbaine centrale n'est pas un thème nouveau. Il en était déjà question dans le livre Blanc de l'O.R.E.A.M. au début des années soixante-dix. Mais, aujourd'hui, la redistribution des pôles d'emploi, l'accroissement de la mobilité des populations et l'étalement de la périurbanisation de l'agglomération lilloise sur les marges nord des trois arrondissements, confirment l'existence d'une aire de métropolisation telle que Pierre BRUYELLE l'a définie : « *le territoire fonctionnant en interdépendance directe avec une grande métropole*⁴⁶⁸ ». Par ailleurs, la mise en œuvre de la plate-forme multimodale de Douges, véritable trait d'union entre le nord et le sud, devrait accélérer le processus d'intégration et rapprocher de manière durable les entités territoriales de l'aire urbaine centrale.

En définitive, la composition-décomposition de notre aire d'étude s'est opérée suivant une progression linéaire orientée est-ouest en rapport avec la disposition du gisement houiller. Incontestablement, les séquences de composition et décomposition ont influencé la recomposition des territoires miniers. Compte tenu du sens de progression de la mise en valeur du gisement et du repli de l'exploitation en sens inverse, le secteur ouest fut le tardivement exploité et le plus précocement touchés par la crise charbonnière. Par conséquent, il fut le premier à amorcer la séquence de recomposition territoriale. Mais globalement, sa recomposition s'est opérée ponctuellement en fonction de facteurs endogènes et exogènes. La figure n°44 retrace les trois séquences du cycle territorial minier.

⁴⁶⁸ BRUYELLE P., 1994 : *Le Pays Minier existe-t-il encore ?* p. 53.

Figure n°43 : Synthèse du cycle des territoires miniers.



La composition du Pays Minier

Sens de progression de la mise en exploitation du gisement :

-  Onde principale
-  Onde secondaire

La décomposition du Pays Minier

-  Sens de progression de la fermeture des puits
-  Ancien pôle d'emploi minier
-  Zone en déclin démographique

La recomposition du Pays Minier

Pôle d'emploi générateur de dynamisme démographique

-  Ancien pôle d'emploi minier reconverti
-  Pôle d'emploi industriel né de la conversion économique
-  Pôle indus. et terti. pré-minier ou né de l'exploit. minière
-  Pôle d'emploi régional, hors aire d'étude
-  Axe de communication structurant

A-S. FORBRAS, 2000.

L'ex-Pays Minier, une entité territoriale redécoupée.

Au terme de cette recherche, nous pouvons affirmer que le Pays Minier en tant qu'entité unique n'existe plus d'un point de vue territorial. D'un point de vue identitaire, la situation est plus complexe car le mythe de la mine est encore vivace. À l'échelle interne, il est véhiculé par les ayants-droit et certains élus locaux désireux de conserver leur électorat et de justifier les aides financières qu'ils perçoivent. À l'échelle externe, l'image d'un Pays Minier stigmatisé subsiste par méconnaissance des évolutions récentes et du fait de l'existence de points de repères paysagers tels que les terrils, et les cités minières.

Mais, globalement, l'unité de séquences qui prévalait dans les années soixante-dix et fondait l'existence d'un "ex-Pays Minier" s'est fortement estompée. L'exploitation minière relève désormais du mythe plus que de la réalité. La logique de développement s'est substituée à celle de gestion des séquences dont l'échéance arrive à son terme. En effet, relayé à l'échelle locale par les structures intercommunales de projet, l'État affiche désormais clairement sa volonté de conclure la parenthèse minière. L'attribution, dans le cadre du contrat de plan 2000-2006, d'une dotation spécifique "après-mine" s'élevant à 427 millions de francs, en est l'expression. Elle s'ajoute aux crédits déjà alloués, et devrait permettre « *d'achever en 2006 la réhabilitation des cités minières et de renforcer la mise en œuvre des politiques de développement local*⁴⁶⁹ ». Cette mesure sonne le glas de quatre décennies de conversion durant lesquelles l'État a financièrement contribué au redéveloppement économique de l'ex-Pays Minier et à sa recomposition territoriale. Aujourd'hui, l'État souhaite se désengager financièrement du devenir de l'ex-Pays Minier du Nord-Pas de Calais, estimant qu'il appartient désormais aux acteurs locaux.

En définitive, la recomposition des territoires miniers, a eu pour effet l'éclatement de l'entité minière et la résurgence des pôles urbains préexistant à l'exploitation minière, notamment sous l'effet de la tertiarisation de l'économie. Béthune et Douai, relayées par Lens dans la partie centrale, constituent les principaux pôles de l'armature urbaine.

D'un point de vue territorial, l'ex-Pays Minier centre-ouest du Nord-Pas de Calais, est désormais cloisonné en trois entités distinctes, structurées autour des grandes agglomérations : Béthune-Bruay, Lens-Liévin et Douai. Chaque entité se fonde, par la force des choses, sur l'intercommunalité de projet, les communautés de communes, les districts, et plus récemment les communautés d'agglomération. L'espace vécu des individus révèle également un recentrage des comportements sur ces principaux pôles urbains.

⁴⁶⁹ Projet Contrat de plan État-Région, 2000-2006, p. 140, annexe n°35.

Le poids de l'héritage minier, en termes d'identité, de morphologie du bâti, de caractéristiques socio-économiques de la population, conditionne incontestablement la dynamique territoriale de notre aire d'étude. Au sein de l'arrondissement de Béthune, la césure entre le Bas-Pays de Béthune, à dominante rurale, et l'ancien sillon minier perdure. Béthune "la bourgeoise" rayonne principalement sur la moitié nord de l'arrondissement tandis que Bruay-la-Buissière "l'ouvrière", rayonne sur la moitié sud.

L'arrondissement de Lens se structure autour de trois pôles urbains : Lens, Liévin et Hénin-Beaumont. Lens-Liévin constitue une agglomération bicéphale en quête d'identité. Bien que regroupées au sein d'une communauté d'agglomération, la forme d'intercommunalité la plus récente à ce jour, il existe entre les deux municipalités une volonté de se démarquer l'une de l'autre. Liévin exerce son attraction sur les communes situées au sud et à l'ouest, le Liévinois, tandis que Lens rayonne plutôt sur les communes situées au nord. Ce cloisonnement tient davantage à la personnalité des élus qu'au poids des héritages miniers. Enfin, Hénin-Beaumont a renforcé sa position grâce à sa situation géographique, à l'intersection du corridor nord-sud et de l'axe est-ouest qui relie les principaux pôles urbains de l'ex-Pays Minier. Dans ce secteur, les facteurs de développement exogène lié au nœud de communication apparaissent déterminants. Ils impulsent une véritable dynamique territoriale. Malgré les clivages politiques, et le poids des séquelles minières, parmi lesquelles l'émiettement de la structure urbaine, l'arrondissement de Lens est de toute évidence, la partie de l'ex-Pays Minier où le processus de réappropriation des territoires par le biais de l'intercommunalité est le plus avancé. La substitution du district de Lens-Liévin en communauté d'agglomération et celle du district d'Hénin-Carvin prévue pour l'année à venir en sont la preuve. Ces évolutions rendent compte de la structuration de nouveaux territoires par la mise en valeur d'atouts géographiques et l'utilisation à bon escient des outils législatifs.

À l'inverse, l'arrondissement de Douai est la partie de notre aire d'étude la plus en retard d'un point de vue de la réappropriation des territoires. Douai constitue le principal pôle urbain, mais la partie est de l'arrondissement lui échappe et son rayonnement est limité à l'ouest par la frontière départementale qui constitue une barrière et au nord, par l'aire d'influence de la métropole lilloise. Dans ce secteur, le problème tient au poids de la ville-centre, hérité du Moyen Âge, et que l'exploitant minier a épargné du point de vue de la recomposition territoriale. Aujourd'hui, Douai rayonne en termes de services sur les communes anciennement minières qui l'entourent, mais il n'existe aucune forme d'intercommunalité dite de projet, malgré les incitations de l'État.

La carte n°86 illustre le recentrage des territoires sur les principaux pôles urbains. Leurs aires d'attraction révèlent le reclouisonnement de notre aire d'étude à partir de facteurs endogènes et exogènes.

Carte n° 86

Une entité minière recentré sur les principaux pôles urbains.

Les premiers tiennent au poids des héritages miniers et aux rapports de forces entre élus locaux qui, alternativement freinent et impulsent une dynamique territoriale. Les seconds posent le problème de l'ouverture de l'ex-Pays Minier sur les territoires environnants, en termes de relations de proximité avec la métropole lilloise, l'agglomération arrageoise voire le littoral pour le Béthunois et, à plus grande distance, avec l'Europe du nord-ouest. La forte spécialisation industrielle de notre aire d'étude au sein de la région a eu pour effet de limiter les relations externes aux flux de main d'œuvre émigrée, aux navettes quotidiennes des femmes de mineurs travaillant dans les usines textiles de l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing, et aux exportations de houille. La diversification du tissu économique et sa tertiarisation ont eu pour effet une intensification des relations externes favorisée par le renforcement des axes de communications et leur densité. Le Nord-Pas de Calais détient un des réseaux autoroutiers les plus denses de France.

Le couloir central (A1-T.G.V.) constitue « *l'épine dorsale des communications*⁴⁷⁰ » car il assure les flux intra-régionaux entre la métropole lilloise, la partie centrale de l'ex-Pays Minier et l'agglomération arrageoise. Par ailleurs, il permet de relier la région à l'Île-de-France et, au-delà, la France du sud grâce à l'A.6, vers Lyon. Enfin, il constitue le relais entre la région et l'Europe du nord-ouest grâce à l'A.8 vers Bruxelles et l'A.14 vers Gand voire vers l'Europe du sud (l'Italie et l'Espagne).

Ce corridor nord-sud est complété, à l'est, par l'A.23 qui relie directement Lille et Valenciennes en passant par Orchies. Cet axe est relayé par l'A.7 vers la Wallonie et l'A.2 vers Paris. À l'ouest, il n'existe pas d'axe autoroutier reliant la métropole lilloise à Béthune. La RN. 41, partiellement élargie à deux fois deux voies constitue la principale liaison. Compte tenu de l'accroissement du trafic durant ces dernières années, elle est actuellement en cours de réaménagement et de sécurisation. Elle est connectée à l'A.26 qui relie l'agglomération de Béthune au littoral et, au-delà à la Grande-Bretagne.

En définitive, la densité du réseau autoroutier ainsi que sa double orientation, est-ouest et nord-sud, constituent la clé de voûte de l'intégration des territoires de l'après-mine à l'espace régional et plus particulièrement à l'aire urbaine centrale du Nord-Pas de Calais, mais également à l'Europe du nord-ouest.

Le secteur s'étirant de Carvin à Hénin-Beaumont et, dans une moindre mesure, ceux de Béthune et Valenciennes, constituent des zones d'interface directe entre la métropole lilloise et l'ancien sillon minier. Situés à proximité du corridor nord-sud, ceux de Lens-Liévin et Douai, occupent une position d'interface indirecte. Enfin, les secteurs de Somain-Aniche et Lillers-Auchel, excentrés par rapport aux axes nord-sud, forment des zones interstitielles qui s'intègrent difficilement à l'aire urbaine centrale et privilégient les relations est-ouest. Par ailleurs, les espaces à dominante rurale situés au sein de notre aire d'étude forment une vaste zone de

⁴⁷⁰ BRUYELLE P., 1994 : *Le Pays Minier existe-t-il encore ?* p. 52.

périurbanisation. Sur la marge nord des arrondissements de Béthune et surtout Lens et Douai, elle résulte principalement de l'étalement de l'aire de métropolisation de Lille. Sur les marges sud, elle traduit l'étalement urbain des principales agglomérations ex-minières. La figure n°45 synthétise les éléments de cette réflexion.

En conclusion, après avoir démontré que le Pays Minier n'existe plus en tant qu'entité territoriale, nous espérons, en toute humilité, que notre analyse sera l'épilogue d'une longue série d'études sur le Pays Minier du Nord-Pas de Calais. Il convient désormais d'élargir les problématiques de recherche.

Pour une redéfinition des problématiques.

Au regard de notre champ de recherche, le devenir des territoires de l'ex-Pays Minier centre-ouest du Nord-Pas de Calais, le cas des autres bassins miniers français mais également britanniques, wallons et allemands n'a pas été abordé. Une étude comparative qui transposerait notre modèle du cycle territorial minier aux autres bassins européens pourrait être envisagée. Elle permettrait ainsi de valider ou invalider notre réflexion pour des espaces extra-régionaux. Par ailleurs, considérant la Ruhr, Jean-Marc HOLZ écrivait en 1992 « *du Kohlenpott hideux subsiste encore quelques îlots à Duisbourg, Oberhausen, Herne, Gelsenkirchen, mais ailleurs la Ruhr a pris souvent le visage d'une conurbation moderne, très riche en infrastructures, remarquablement bien intégrée à l'Europe du Nord-Ouest.*⁴⁷¹ ». Malgré la disproportion de la Ruhr par rapport à l'ex-Pays Minier du Nord-Pas de Calais, certains points communs autorisent une comparaison : la fin annoncée en 2006 de la réhabilitation de l'ensemble des cités minières, la connexion multiscalaire du maillage autoroutier... Compte tenu de l'état d'avancement de la recomposition territoriale de la Ruhr, n'y a-t-il pas des enseignements à tirer, notamment matière de refonte territoriale. En effet, la réforme territoriale dans la Ruhr, que Jean-Marc HOLZ interprète comme « *une adaptation des structures institutionnelles aux nécessités du développement économique*⁴⁷² », relance le débat sur le maillage communal français et plus particulièrement les problèmes auxquels l'État se heurte au sein des arrondissements de Béthune et Douai en matière d'intercommunalité.

⁴⁷¹ HOLZ Jean-Marc, 1992 : *Gérer l'espace. L'action des collectivités locales dans l'aménagement du territoire et la dynamique d'une région européenne, la Ruhr.* p. 445.

⁴⁷² Id. p. 74.

Figure 45 structuration interne de l'aire urbaine centrale

À cet égard, la politique menée par l'État apparaît contradictoire dans la mesure où les lois de décentralisation datant de 1982 ont renforcé la coopération verticale par la contractualisation de la planification régionale alors que les coopérations horizontales (intercommunales) existaient déjà⁴⁷³. Par exemple, au sein de notre aire d'étude, les districts et communautés de communes ont été créés à la fin des années soixante. Autrement dit, la France s'est décentralisée en conservant ses trente-six mille communes. Cette situation contraste avec les voisins européens, notamment la Belgique qui, à partir d'une structure communale similaire a imposé de manière autoritaire le regroupement des communes, avant d'opérer une régionalisation en 1977. Le cas de la Ruhr, analysé par Jean-Marc HOLZ peut également étayer cette contradiction. Dès 1926, le débat sur la simplification de la carte administrative s'amorce. Il se concrétise en 1974 par une première réforme territoriale qui sera complétée par deux autres au cours de l'année suivante. Le thème très général de l'enchevêtrement institutionnel français, dont nous avons révélé quelques aspects à l'échelle de l'ex-Pays Minier du Nord-Pas de Calais mériterait donc un approfondissement.

Par ailleurs, pour notre aire d'étude, une question reste notamment en suspens. Alors qu'au sein de l'arrondissement de Lens les élus ont réussi à surpasser les clivages politiques pour s'approprier de manière intelligente les outils législatifs en matière d'intercommunalité, comment expliquer « *la pulvérisation et de la diversité des structures intercommunales, leur superposition ou leurs recoupements parfois aberrants*⁴⁷⁴ » au sein de l'arrondissement de Béthune et, à l'inverse l'absence de structure intercommunale de projet dans le Douaisis ? L'ambiguïté de cette situation pose le problème des limites de l'intercommunalité et celui de la capacité des acteurs locaux à modifier leur mode d'exercice du pouvoir local autant que leur mode de pensée sur le devenir de leur territoire. À l'évidence la décentralisation de l'administration française ne s'est pas accompagnée partout d'un changement des mentalités. Les inerties liées à l'enracinement communal constituent encore des freins au développement local. C'est d'autant plus préjudiciable qu'aujourd'hui les séquelles minières ont été presque totalement résorbées. Le devenir des arrondissements de Béthune, Lens et Douai ne dépend plus des politiques de conversion initiées par l'État. Il passe nécessairement par l'aptitude des acteurs locaux à définir des projets intercommunaux s'insérant dans les politiques régionales, nationales voire européennes. Se pose alors le problème de la légitimité accordée à des regroupements intercommunaux fondés sur des clivages politiques plus que sur une politique d'ensemble. Dans ces conditions, quel rôle l'État doit-il jouer en matière d'aménagement du territoire à l'échelle régionale et dans quelle mesure doit-il s'immiscer dans les politiques de développement local ? À l'heure de l'intégration

⁴⁷³ BREUILLARD M., 1996 : *Du littoral à l'Eurorégion : un exemple de recomposition spatiale dans le Nord-Pas de Calais*. in Nord-Pas de Calais : changement régional et dynamique des territoires, Fre-Ville, p. 246.

⁴⁷⁴ BRUYELLE P., 1996 : *La notion de pays en région fortement urbanisée : l'exemple du Nord-Pas de Calais* p. 111.

européenne, n'y a-t-il pas des enseignements à tirer de la politique menée par nos voisins en matière d'articulation entre les schémas d'aménagement nationaux, régionaux et locaux ?

Enfin, si l'ex-Pays Minier dans son ensemble ne constitue plus, à nos yeux une entité territoriale à part entière, les territoires qui le composent ne doivent pas pour autant être occultés dans les réflexions d'aménagement régional. Compte tenu de la perte de la spécificité industrielle, du rattrapage en matière de sous-équipement tertiaire et de l'intensification des relations nord-sud avec la métropole lilloise, le devenir de ces territoires est désormais lié, non seulement aux projets de développement endogène mais également à leur degré d'articulation à la métropole lilloise. Cela revient à s'interroger sur la place de chaque entité territoriale au sein de l'aire urbaine centrale. Les données du problème se posent en termes de complémentarité plus que de dépendance.

L'exploitation du recensement de 1990 a mis en lumière la dissymétrie des flux migratoires (définitifs et pendulaires) entre la métropole lilloise et les arrondissements de Béthune, Lens, et Douai. Ces flux révèlent notamment l'étalement de la périurbanisation lilloise sur les marges septentrionales des trois arrondissements. L'exploitation des données du recensement de population de 1999, dont l'INSEE n'a pas encore diffusé tous les résultats, devrait permettre d'affiner l'analyse des mécanismes spatiaux de mobilité au sein de l'aire urbaine centrale, les évolutions socio-démographiques et urbaines. Son exploitation ouvre donc de nouvelles pistes de recherche dans la mesure où ces flux sont révélateurs de l'organisation du territoire régional et des mutations socio-économiques récentes.

Par ailleurs, au titre du schéma national d'aménagement pour les transports, le site de Dourges a été retenu par l'État à l'échelle du Nord-Pas de Calais pour l'implantation d'une plate forme logistique d'envergure européenne. Du fait de l'imbrication des échelles (locale, régionale et européenne) l'enjeu est considérable. Il s'agit de connecter les infrastructures régionales au réseau de transport européen en construction. En outre, selon les sources, ce projet devrait permettre la création de trois à quatre mille emplois sur l'ancien carreau de fosse 9/9bis. Autrement dit, la mise en œuvre d'une plate-forme multimodale à vocation européenne à Dourges place le secteur d'Hénin-Carvin au centre des débats d'aménagement régional et préfigure une nouvelle donne en matière de géographie des transports à l'échelle régionale, de développement local et d'intégration du réseau de villes de l'ex-Pays Minier centre-ouest à l'aire de métropolisation. Cette actualité trop récente n'a pu faire l'objet d'une analyse dans le cadre de cette thèse mais, l'ampleur du changement est tel, qu'il assure la continuité de nos travaux.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	3
Sommaire	4
Introduction générale	5
Pourquoi les territoires ?	5
Pourquoi le thème des décompositions-recompositions ?	7
Pourquoi le Pays Minier du Nord-Pas de Calais ?	9
Le choix d'exclure le Valenciennois.....	10
1946-1999 comme période de référence.	13
Problématique et objectifs de l'étude.....	15

PARTIE 1.

LE TERRITOIRE AU CŒUR DE LA PROBLÉMATIQUE.

Chapitre 1.

Le territoire :

concept central du processus de décomposition-recomposition.21

I. Un concept polysémique.	21
1. L'approche géographique.	22
A. L'espace géographique	22
B. Pourquoi préférer la notion de territoire ?	25
2. Regard croisé avec.	29
A. ... les sociologues et les ethnologues.	29
La spécificité du lieu des ethnologues.....	30
Le rapport au territoire des géographes.....	31
B. ... les économistes	34

Conclusion : pour une approche géographique.....41

II. Le Pays Minier, un imbroglio de territoires.	43
1. Le Pays Minier au sein de l'espace régional.....	43
A. Délimitation du Pays Minier.....	43
B. La spécificité urbaine et industrielle.....	46
2. Des territoires anciennement polarisés par Béthune et Douai.	55
A. Les conditions de développement des principales agglomérations.	56
B. Le rayonnement territorial de Béthune, Douai puis Lens.....	59
Les territoires administratifs.	59

Les équipements tertiaires.....	60
3. Des territoires nés de l'exploitation minière.	66
A. Des territoires emboîtés.....	66
B. ... imbriqués.....	70
C. ... et juxtaposés.	74
Une juxtaposition de concessions et de compagnies minières.....	74
Une juxtaposition de grains élémentaires.....	76
Conclusion : l'enchevêtrement des territoires miniers et non miniers.	87

Chapitre 2.

Le concept d'acteur, clé de voûte des décompositions-recompositions territoriales de l'ex-Pays Minier occidental.....

I. Définition du concept d'acteur.....	89
1. L'incontournable référence aux sociologues.....	89
2. Le concept d'acteur en géographie.....	93
II. Inventaire des acteurs avant et après 1946.	96
1. Avant 1946, un acteur dominant : l'exploitant minier.	97
2. La multiplication des acteurs à partir de 1946.	99
Les acteurs institutionnels.....	102
Les acteurs économiques.....	105
Les acteurs sociaux et politiques.....	106
Conclusion : le système d'acteurs et le territoire, un problème temporel.	107

Chapitre 3.

Le cycle de décompositions-recompositions territoriales dans l'ex-Pays Minier du Nord-Pas de Calais.....

I. Définition d'un cycle.	108
1. Le cycle en économie : intérêts et limites.	109
2. L'évolution du lieu touristique : une approche intéressante.	112
II. Déclinaison territoriale de la notion de cycle de vie.	116
1. Les séquences du cycle de décomposition-recomposition territoriale.	116
2. Le cycle des territoires miniers.	119
A. Le cycle territorial à l'échelle du Pays Minier.....	119
B. Le cycle territorial à l'échelle locale.	123

Conclusion : le cycle des territoires miniers, une "évidence complexe" 132

Partie II.

**LE PAYS MINIER DU NORD-PAS DE CALAIS
AVANT ET APRES LA FERMETURE DES PUITTS :
LES SÉQUENCES DE DÉCOMPOSITION-RECOMPOSITION.**

Chapitre 1.

De la ruralité à l'urbanisation et l'industrialisation du Pays Minier :

1^{ère} séquence...... 137

I. 1757-1914 : le déferlement minier..... 139

1. La décomposition-recomposition de l'est du Pays Minier..... 139

2. 1841-1914 : l'extension du bassin minier vers l'ouest..... 142

A. La découverte du prolongement du gisement de houille..... 142

B. La brutalité du processus de décompositions-recompositions..... 142

II. 1914-1945 : destruction et reconstruction à l'identique..... 148

Conclusion : le Pays Minier à la veille de la nationalisation..... 154

Chapitre 2.

Le déclin charbonnier : la 2^{nde} séquence du cycle territoriale. 156

I. Le devenir de l'exploitation minière entre les mains de l'État..... 156

1. La nationalisation des compagnies minières :
un progrès social et économique..... 156

2. De la modernisation au déclin des mines du Nord-Pas de Calais :
l'imbrication des échelles..... 159

3. La stratégie des H.B.N.P.C : le repli de l'extraction minière d'ouest en est.. 163

II. Nature des décompositions de l'ex-Pays Minier central et occidental..... 170

1. La décomposition territoriale d'une commune minière : Libercourt..... 172

2. Les décompositions à l'échelle de l'ex-Pays Minier..... 182

A. Multiplication de friches minières et industrielles..... 182

B. Le vieillissement du parc de logements miniers et des V.R.D..... 186

C. Les dysfonctionnements urbains..... 189

Conclusion : la décomposition des territoires miniers, la rupture d'un équilibre.. 194

Chapitre 3.

Des recompositions concomitantes.	195
I. La conversion et l'alignement au profil économique régional.	196
1. Les étapes de la politique de conversion.	196
A. 1955-1982 : mise en place de la conversion économique.....	196
B. À partir de 1982 : vers un développement territorial de l'ex-Pays Minier.	201
2. Vers un alignement au profil économique régional.	204
II. La requalification des friches minières : procédures et bilan.....	218
1. L'E.P.F. : outil régional de requalifications des friches industrielles.....	218
2. Bilan des opérations de requalification effectuées par l'E.P.F.....	220
3. Étude de cas : Oignies et Noeux-les-Mines.	232
A. La fosse 9/9bis d'Oignies : une friche en devenir	232
B. Une friche transformée en " <i>complexe de la glisse</i> " : Loisinord	240
III. La réhabilitation des logements et des voiries.	250
1. De la D.I.M.O. à l'établissement public régional : une politique controversée.....	251
2. Les rapports de force entre élus : frein ou impulsion ?	259
3. Le cas de la cité des Brebis.	262
Conclusion : le poids des stratégies nationales	267

Partie III.

ENTRE INERTIE ET DYNAMISME : DES TERRITOIRES EN DEVENIR.

Chapitre 1.

Des territoires polarisés par de nouvelles activités économiques.	270
I. Les facteurs de localisation économique	271
1. Des infrastructures de communication, gages de développement économique	271
2. La multiplication des zones d'activité : une nouvelle donne dans la répartition des entreprises.....	274
A. Les zones d'activité : évolution et répartition.....	274
B. La dynamique intercommunale : contrastes et points communs.....	279

II. La redistribution spatiale des activités.....	284
1. La polarisation autour de grands établissements industriels.....	284
2. L'explosion de l'activité commerciale.....	295
3. Le tertiaire non marchand : facteur de renforcement des pôles urbains.....	305
A. La consolidation des pôles administratifs.....	305
B. L'enseignement : une nouvelle forme de polarisation.....	307
C. L'équipement sanitaire.....	317
Conclusion : L'émergence de nouveaux pôles structurants.....	323
Chapitre 2. Des bassins d'habitat en mutation.	325
I. 1968-1982 : déclin et renouveau démographiques.....	325
1. La partie orientale : l'émergence des périphéries.....	329
2. La partie centrale : un renouveau démographique très localisé.....	337
3. La partie occidentale : l'opposition entre le nord et le sud.....	340
II. 1982-1999 : l'affirmation d'un nouvel ancrage résidentiel.....	347
1. La partie orientale : une démographie à deux vitesses.....	350
2. La partie centrale : des améliorations intermittentes.....	355
3. La partie occidentale : des oppositions de plus en plus tranchées.....	357
Conclusion : une situation démographique contrastée.....	360
Chapitre 3. L'ex-Pays Minier, une entité éclatée.	365
I. La population se réapproprie les territoires.....	366
1. La fréquentation commerciale comme indice de recomposition : le cas du Béthunois.....	366
2. L'attractivité des lieux culturels.....	383
II. L'intercommunalité dessine de nouveaux territoires.....	391
1. Le Béthunois-Bruaysis : un imbroglio intercommunal.....	391
2. La partie centrale de l'ex-Pays Minier, une apparente simplicité.....	398
3. Le Douaisis, en quête d'une intercommunalité de projet.....	406
Conclusion : des concessions minières à l'intercommunalité de projet, une entité redécoupée.....	413
Conclusion générale.	415

Annexes.....	426
Bibliographie.....	565
Sigles et abréviations.....	584
Tables	587
Table de figures.....	588
Table des tableaux.....	590
Table des photographies.....	591
Table des cartes.....	592
Table des annexes.....	596